



Règlement national de sélection – Poomsae

Version : 01-01-2020

1. Introduction.

L'objectif du règlement national de sélection Poomsae est de clarifier le processus de sélection pour un championnat européen ou mondial Poomsae.

La fédération nationale, la Belgian Taekwondo Federation (BTF) est compétente pour les sélections en équipe nationale et pour l'inscription de cette équipe aux tournois majeurs.

Il existe des critères de sélection distincts pour les championnats d'Europe et les championnats du monde.

Ces critères de sélection visent une sélection au plus haut niveau cadets, juniors et seniors (U30).

2. Catégories et quotas internationaux

Les règles du Championnat du monde sont établies par la World Taekwondo (WT) et celles des Championnats d'Europe par la World Taekwondo Europe (WTE). La WT fixe le quota de participation à 1 athlète par pays et par catégorie.

Un Championnat d'Europe et un Championnat du Monde sont organisés pour les catégories suivantes :

Catégories individuelles

Catégorie	Âge
Cadet (U14)	12-14 ans
Junior (U17)	15-17 ans
U30	18-30 ans
U40	31-40 ans
U50	41-50 ans
U60	51-60 ans
U65	61-65 ans
+65	≥ 66 ans

Catégories Paires et équipes

Catégorie	Âge
Cadet (U14)	12-14 ans
Junior (U17)	15-17 ans
U30	18-30 ans
+30	≥ 31 ans

* Une équipe est composée de 3 athlètes

3. Période et tournois de sélections

La période de sélection s'étend sur une période maximale de 12 mois.

Les résultats obtenus sur les Opens G, l'Open de Belgique et/ou Open d'Allemagne Poomsae seront pris en compte s'ils sont obtenus durant cette période.

Les résultats du dernier Championnat d'Europe et/ou du dernier Championnat du Monde seront toujours pris en compte, quelle que soit la période de sélection.

La période de sélection se termine par le dernier tournoi de sélection, 3 mois avant le championnat concerné.



En cas de passage dans la catégorie d'âge supérieure, les performances obtenues dans la catégorie d'âge précédente seront prises en compte si elles remplissent les conditions ci-dessus.

4. Critères de sélection

4.1 Critères de sélection pour un Championnat du monde

Pour être admissible à une sélection, TOUS les points suivants doivent être respectés :

1. Un résultat significatif doit être obtenu au moins deux fois pour que les sportifs soit admissible à la sélection.
2. Un résultat est significatif si :
 - Chez les cadets, juniors et U30, en individuels, couple ou équipe, la catégorie concernée comporte au moins 8 participants (individus, couples ou équipes)
 - Chez les U40 jusqu'aux +65 en individuel, couple ou équipe, la catégorie concernée comporte aux moins 5 participants (individus, couples ou équipes)
3. Résultats significatifs :

Cadets	Top 12 CM Top 8 (finale) CE Top 4 (podium) sur un Open G ou à l'Open de Belgique/d'Allemagne Poomsae
Juniors	Top 12 CM Top 8 (finale) CE Top 4 (podium) sur un Open G ou à l'Open de Belgique/d'Allemagne Poomsae
U30	Top 10 CM Top 8 (finale) CE Top 4 (podium) sur un Open G ou à l'Open de Belgique/d'Allemagne Poomsae
U40 jusqu'aux +65	Top 4 (podium) CM Top 4 (podium) CE Top 2 sur un Open G ou à l'Open de Belgique/d'Allemagne Poomsae

4.2 Critères de sélection pour les Championnats d'Europe

Pour être admissible à une sélection, TOUS les points suivants doivent être respectés :

1. Un résultat significatif doit être obtenu au moins deux fois pour être admissible à la sélection.
2. Un résultat n'est significatif que si :
 - Chez les cadets, juniors et U30, en individuels, couple ou équipe, la catégorie concernée comporte au moins 8 participants (individus, couples ou équipes)
 - Chez les U40 jusqu'aux +65 en individuel, couple ou équipe, la catégorie concernée comporte aux moins 5 participants (individus, couples ou équipes)
3. Résultats significatifs :

Cadets	½ (2 ^{ème} tour) finale CM ½ (2 ^{ème} tour) finale CE Top 6 sur un Open G <u>ou</u> à l'Open de Belgique/d'Allemagne Poomsae
Juniors	½ (2 ^{ème} tour) finale CM ½ (2 ^{ème} tour) finale CE Top 6 (podium) sur un Open G <u>ou</u> à l'Open de Belgique/d'Allemagne



U30	½ (2 ^{ème} tour) finale CM ½ (2 ^{ème} tour) finale CE Top 6 (podium) sur un Open G ou à l'Open de Belgique/d'Allemagne
U40 jusqu'aux +65	Top 8 (finale) CM Top 8 (finale) CE Top 4 (podium) sur un Open G ou à l'Open de Belgique/d'Allemagne

4.3 Cas ou plusieurs athlètes ont rempli les critères de sélection dans une même catégorie

Si plusieurs taekwondoïstes ont rempli les critères de sélection pour une même catégorie, le taekwondoïste qui aura la priorité aura obtenu les meilleurs résultats lors des tournois de sélection. Pour cela, il sera tenu compte de l'ordre de grandeur de la compétition suivant : CM > CE > G2 > G1 > Open.

5. Délibération

Tout entraîneur de club peut soumettre une demande de délibération au secrétariat de sa fédération. Pour qu'une délibération puisse être traitée, la procédure doit être respectée (6) et l'athlète concerné doit remplir au moins les conditions suivantes :

- Être en règle de licences nationales et internationales.
- Avoir obtenu au moins un résultat significatif durant la période de sélection.

Seront également pris en compte :

- Les éventuelles blessures, si l'athlète concerné est complètement rétabli.
- Le programme d'entraînement et/ou de compétition de l'athlète connu de la fédération.
- L'âge de l'athlète.

6. Procédure de délibération et de sélection

- Un entraîneur de club peut remettre un dossier de sélection, pour un athlète de son club, au responsable Poomsae (Dehiles R.) de sa fédération 1 jour après le dernier tournoi de sélection (jusqu'au lundi 23h59 suivant le dernier tournoi de sélection).
- Le responsable Poomsae de la fédération soumettra les dossiers de sélection et/ou de délibération au secrétariat de sa fédération 2 jours après la fin de la période de sélection, sur la base du modèle fourni
- La commission Poomsae décidera de la sélection dans les 48 heures (2 jours ouvrables). Le Conseil d'Administration recevra la proposition de sélection et devra donner son approbation.

Au plus tard 5 jours après la fin de la période de sélection, la Commission nationale Poomsae (comité de sélection) se réunira pour discuter des sélections proposées par les différentes fédérations et arriver à une sélection nationale.

Le Conseil d'Administration de la fédération nationale recevra la sélection et devra donner son approbation.

Les fédérations communautaires communiquent la sélection nationale validée par le CA national à leur commission Poomsae puis aux athlètes sélectionnés et à leurs entraîneurs respectifs.



Belgian Taekwondo Federation - www.BelgianTaekwondoFederation.be
H. Van Veldekesingel 150/73 - 3500 Hasselt - Belgium

7. Soutien financier

Chaque fédération communautaire est libre de décider d'octroyer ou non un soutien financier aux athlètes sélectionnés (y compris aux athlètes sélectionnés à l'issue d'une délibération) et à leur encadrement.